

Allocution

Andrew J. Kriegler

Président et chef de la direction

Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

Conférence sur la conformité 2017 – Québec

Club Saint-James

Le 25 octobre 2017

Le discours prononcé fait foi.

Mot de bienvenue

Merci, Claudyne.

Bonjour à vous tous. Bienvenue et merci d'être ici aujourd'hui.

Il s'est écoulé un peu plus d'un an depuis que nous avons publié le plan stratégique de l'OCRCVM et les priorités de notre organisme pour le premier exercice visé par ce plan.

Je dois admettre, avec le recul, que nous étions plutôt ambitieux et que nous voulions accomplir beaucoup de choses.

Heureusement, je peux aussi dire que nous avons réalisé la plupart de nos objectifs et ce, à peu près dans les délais prévus.

Nous avons fait des progrès considérables sur plusieurs fronts – progrès qui n'ont pu être réalisés que grâce au soutien des gens présents dans cette salle et de nos collègues partout au pays.

À titre d'organisme de réglementation chargé de veiller à l'intérêt public, nous devons absolument établir des partenariats avec nos nombreux partenaires pour remplir notre mission qui consiste à protéger les investisseurs et à favoriser des marchés financiers sains au Canada.

Comme nous sommes un organisme d'autoréglementation, c'est avec vous que nous travaillons pour maintenir un modèle de réglementation efficace et efficient qui protège l'intérêt public. J'ajouterais que ce modèle fonctionne bien.

Aujourd'hui, j'aimerais vous faire part de certains des progrès que nous avons réalisés ensemble et souligner plusieurs priorités que nous avons établies pour l'année à venir.

Vous en apprendrez davantage sur nos priorités réglementaires tout au long de la journée; je vais donc vous en donner ici un simple aperçu.

Se concentrer sur les bons objectifs

Bon nombre d'entre vous ont participé au sondage qu'a mené pour nous « The Strategic Counsel » auprès des membres l'été dernier afin de déterminer si les objectifs de notre plan stratégique et nos activités de réglementation sont efficaces, bien compris et soutenus par les membres.

Je ne vais pas vous présenter les résultats dans leurs moindres détails – en partie parce que nous venons tout juste de recevoir les résultats complets et, par conséquent, nous sommes en train

de les assimiler. Cependant, il y a quelques points saillants qu'il vaut la peine de souligner.

Tout d'abord, une grande majorité de membres croient que l'OCRCVM joue un rôle important et que ses objectifs sont adéquats. Et nous croyons que ces résultats sont exacts puisque 71 % des sociétés que nous réglementons ont participé au sondage.

Plus particulièrement,

- 97 % des participants ont indiqué qu'il est important que l'OCRCVM soit reconnu comme un partenaire de confiance, respecté et estimé;
- 96 % ont mentionné qu'il faut faire en sorte que l'application de la réglementation des valeurs mobilières au Canada soit beaucoup plus efficace; et
- 93 % estiment qu'il est important d'inspirer confiance et de prévenir les actes répréhensibles au moyen d'outils solides et appropriés.

Aujourd'hui, j'aimerais expliquer concrètement comment nous poursuivons ces objectifs. Bien entendu, je vous transmettrai les résultats globaux du sondage au cours des prochaines semaines.

Une bonne année pour la protection des investisseurs

Bon nombre d'entre vous m'ont entendu dire que nous devons faire en sorte que les contrevenants assument les conséquences de leurs actes et transmettre un message dissuasif ferme à ceux qui peuvent causer du tort aux investisseurs.

Dans plusieurs provinces, nous avons fait beaucoup de progrès dans l'amélioration de la norme de protection des investisseurs partout au Canada.

Au Québec, nous poursuivons nos discussions avec l'Autorité des marchés financiers, le gouvernement du Québec et leurs homologues partout au Canada afin d'obtenir les pouvoirs de mise en application dont nous avons besoin pour bien exécuter le travail qu'on nous demande d'accomplir.

L'un de ces pouvoirs est celui de mener des enquêtes et d'intenter des procédures avec efficacité, sans crainte d'être poursuivi en justice. Nous continuons de collaborer avec l'AMF et le gouvernement afin que le personnel et les formations d'instruction de l'OCRCVM puissent être protégés contre les poursuites malveillantes lorsqu'ils agissent de bonne foi pour remplir leur mandat de réglementation.

Le Québec a aussi joué un rôle de précurseur en nous accordant en 2013 le pouvoir de recourir aux tribunaux pour percevoir nos amendes. Jusqu'en 2017, le Québec et l'Alberta étaient les seules provinces à nous avoir donné la capacité de percevoir nos amendes et à transmettre un message dissuasif ferme aux contrevenants potentiels.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier Louis Morisset, président-directeur général de l'AMF, ainsi que tous ses collègues – notamment Jean-François Fortin, directeur général du contrôle des marchés et notre invité d'honneur ce matin, ainsi que le ministre des Finances du Québec – pour leur soutien indéfectible et leur engagement continu à améliorer la protection des investisseurs.

Laissez-moi maintenant vous résumer plusieurs faits nouveaux positifs qui sont survenus dans d'autres provinces depuis le début de 2017.

En mai, le gouvernement de l'Alberta a adopté le projet de loi 13, qui confère à l'OCRCVM le pouvoir d'améliorer la collaboration des personnes non inscrites durant ses enquêtes. Dans cette province, nous avons déjà le pouvoir d'exiger la coopération à l'étape de l'audience, mais nous voulions avoir cette capacité

tout au long du processus de mise en application. Ce projet de loi (qui est entré en vigueur en juin) nous permet de recueillir des éléments de preuve auprès des personnes non inscrites durant nos enquêtes.

Comme vous pouvez vous en douter, il est très difficile de monter un dossier de détournement de fonds si un enquêteur ne peut pas suivre la trace de l'argent, par exemple en ne pouvant pas accéder directement et efficacement aux relevés bancaires et téléphoniques. En Alberta, nous avons maintenant cette possibilité.

Bien entendu, il s'agit d'importants pouvoirs qui impliquent d'importantes responsabilités. Leur exercice suppose une bonne gouvernance et des contrôles adéquats. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta pour élaborer des procédures qui assurent le respect de ces critères.

Les modifications adoptées par l'Alberta assurent également au personnel et aux formations d'instruction de l'OCRCVM une protection contre les poursuites lorsqu'ils agissent de bonne foi pour remplir leur mandat de réglementation. Ces modifications

ressemblent à celles qui pourraient éventuellement être adoptées par l'Assemblée nationale du Québec.

Nous avons aussi réalisé des progrès en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard cette année. En mai, le gouvernement de l'Ontario a adopté une loi qui nous donne le pouvoir de percevoir les amendes dans cette province.

Par conséquent, nous prévoyons que les taux de recouvrement en Ontario augmenteront au fil du temps pour atteindre ceux du Québec et de l'Alberta. Mais, surtout, les Ontariens comprendront davantage que le système à l'intégrité requise et que les méfaits ont de réelles et graves conséquences.

Nos efforts ont également donné lieu à des changements à l'Île-du-Prince-Édouard. En janvier, le surintendant des valeurs mobilières de cette province a émis une ordonnance d'autorisation qui permet maintenant à l'OCRCVM de percevoir les amendes qu'il impose en homologuant et en faisant appliquer ses décisions finales sur les sanctions comme s'il s'agissait de jugements de tribunaux. De plus, l'Île-du-Prince-Édouard nous a aussi octroyé le pouvoir d'exiger la coopération durant les audiences disciplinaires, tout comme celui que nous avons déjà en Alberta.

Nous sommes reconnaissants envers tous ces gouvernements et leurs commissions des valeurs mobilières respectives. Nous poursuivons nos discussions avec les autres territoires au Canada afin que la protection des investisseurs soit uniforme partout au pays. L'obtention de ces pouvoirs demeurera une priorité pour l'OCRCVM au cours des prochaines années.

Je crois qu'il vaut la peine de mentionner que le secteur appuie totalement nos efforts. Des représentants de l'ACCVM et de l'IFIC aux dirigeants et conseillers des sociétés, tout le monde veut se débarrasser des « pommes pourries » de notre secteur, parce que nous sommes des professionnels qui avons à cœur les intérêts de nos clients et de ceux que nous protégeons.

Mais une mise en application efficace ne se résume pas à l'obtention de plus grands pouvoirs. Nous devons aussi disposer de toute une gamme d'outils afin que nos mesures réglementaires soient proportionnelles aux infractions commises. Par conséquent, l'une de nos priorités stratégiques pour l'année à venir est l'examen d'autres formes de sanctions.

Bien entendu, les contraventions à nos règles ne causent pas toutes un tort imminent ou important aux investisseurs. Ainsi, d'autres formes de mesures disciplinaires pourraient être plus

appropriées et beaucoup plus opportunes et économiques que le processus complet d'enquête.

Un cadre réglementaire efficace

J'ai commencé par souligner que vous appuyez notre objectif d'améliorer grandement l'efficacité de la réglementation des valeurs mobilières au Canada et d'être reconnu comme un partenaire de confiance et estimé par tous nos partenaires.

Les travaux que nous avons entrepris à titre d'Agence de traitement des données reconnue par les ACVM pour traiter l'information sur les titres de créance privés témoignent de la façon dont nous comptons réaliser cet objectif et dont nous pouvons tirer profit de la position unique de l'OCRCVM pour en faire bénéficier le système tout entier.

Comme vous vous en rappelez sans doute, nous avons commencé, en 2016, par publier des données sur les opérations exécutées par les courtiers les plus actifs sur les titres de sociétés les plus liquides. Puis, nous avons allongé la liste des données diffusées en utilisant un modèle de liquidité que notre équipe de l'analytique a élaboré (et publié en août). Depuis cet été, les données relatives à toutes les opérations sur titres de créance

privés exécutées par l'ensemble des courtiers réglementés par l'OCRCVM sont transparentes. Nous nous penchons actuellement sur d'autres moyens de fournir un portrait encore plus complet du marché des titres de créance au Canada.

À la suite de conversations avec des courtiers, des investisseurs institutionnels et d'autres participants au marché, il s'est avéré que la possibilité de télécharger en bloc les données sur les opérations sur titres de créance privés serait utile pour la gestion du risque, le suivi du respect de la règle sur la fixation d'un juste prix et la vérification indépendante des prix, entre autres choses. Nous y travaillons.

De même, si la dispense accordée par les ACVM à l'égard des exigences de transparence des titres de créance de gouvernements expire comme prévu à la fin de l'année, nous pourrions avoir l'occasion d'offrir encore plus de valeur au système.

Comprendre le rôle de l'OCRCVM en tant qu'organisme de réglementation

J'ai déjà parlé à quelques reprises aujourd'hui de la façon dont nous collaborons avec vous pour réaliser nos objectifs

stratégiques. Mais nous collaborons aussi directement avec tous les investisseurs canadiens qui sont, après tout, ceux que nous servons.

En effet, nous consultons les investisseurs par l'entremise d'un groupe en ligne de 10 000 investisseurs canadiens afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs points de vue.

Par exemple, au début de l'année, nous avons mené une étude auprès des investisseurs d'un océan à l'autre pour déterminer la mesure dans laquelle ils comprennent et connaissent la réglementation du secteur des placements, ainsi que la façon dont ils la perçoivent.

Nous pensions que le degré de connaissance du rôle des organismes de réglementation – et de celui de l'OCRCVM en particulier – serait faible. Malheureusement, nous avons constaté que nous avions raison.

Par contre, nous avons appris avec surprise que, lorsque les investisseurs entendent parler de conseillers en placement sanctionnés, ou lorsqu'ils reçoivent directement de leur conseiller des renseignements sur la réglementation de l'OCRCVM, ils se sentent mieux informés, ont davantage confiance dans le

système de réglementation et sont plus susceptibles d'investir. Voilà une excellente nouvelle pour nous tous.

En janvier dernier, la nouvelle politique de communication obligatoire de la qualité de membre de l'OCRCVM est entrée en vigueur. Cette politique oblige les membres à dire clairement à leurs clients qu'ils sont réglementés par l'OCRCVM.

Je le mentionne parce que nous avons aussi appris que, lorsque les investisseurs veulent en savoir plus sur la réglementation, l'une des principales personnes qu'ils consultent est le professionnel qui leur prodigue des conseils en matière de placements. Par conséquent, nous devons déployer des efforts communs pour informer, instruire et protéger les investisseurs. Ce faisant, nous transmettons aux clients un message ferme : la société de courtage avec laquelle vous traitez et les conseillers qu'elle emploie sont réglementés et doivent respecter des normes élevées – ce qui peut être considéré comme un avantage concurrentiel et accroître la confiance des clients envers les conseillers en placement avec qui ils font affaire.

Comprendre le rôle de surveillance des marchés de l'OCRCVM

Un autre résultat intéressant qui découle de notre étude auprès des investisseurs et de notre sondage auprès des courtiers membres est le manque de compréhension du rôle de l'OCRCVM à titre de source d'information et d'organisme de réglementation du marché.

Même si les sociétés sont bien informées de la façon dont nous les réglementons, certains membres ne se sentaient pas qualifiés pour commenter notre rôle de surveillance des marchés et la valeur que nous représentons pour le système de réglementation en général.

Laissez-moi vous donner un exemple précis.

En juillet, nous avons conclu avec Nasdaq une entente qui nous permettra d'améliorer considérablement notre capacité de surveiller les marchés et, par conséquent, de mieux protéger les investisseurs.

Grâce à cette entente, nous pourrons utiliser une technologie de surveillance de pointe pour surveiller toutes les opérations sur titres et pour détecter et contrer plus efficacement les abus commis sur les marchés des titres de créance et des titres de capitaux propres partout au Canada.

Cette entente servira de solide fondement à l'évolution de la fonction de surveillance des marchés de l'OCRCVM au cours des années à venir et nous permettra de faire un pas de plus vers la concrétisation de notre vision qui consiste à assurer une surveillance de pointe des marchés, autre élément clé de notre plan stratégique.

Par exemple, ce système de pointe offre de nouveaux outils et de nouvelles approches, comme l'apprentissage machine et l'intelligence artificielle, dont l'OCRCVM pourra tirer parti en tant qu'organisme de réglementation des marchés pour concentrer ses capacités de surveillance et d'analyse là où les besoins sont les plus criants.

Ainsi, nous pourrons nous assurer que nos marchés financiers sont équitables et intègres et améliorer par le fait même la confiance des investisseurs.

J'aimerais aussi souligner que nous exerçons cette surveillance des marchés dans le cadre de notre mandat et de celui des ACVM afin d'assurer le respect des règles de négociation et des règlements provinciaux applicables sur les valeurs mobilières – un autre exemple de la façon dont notre expertise, notre

technologie et notre rôle bénéficient à nos partenaires et au système tout entier.

Servir les intérêts des courtiers membres

Depuis notre dernière rencontre, la cybersécurité a continué d'être un enjeu complexe qui préoccupe non seulement notre secteur, mais l'ensemble des secteurs et industries partout dans le monde. Citons en exemple l'intrusion récente dans le système informatique d'Equifax, dont le rôle est, ironiquement, de surveiller la situation de crédit des gens afin de vérifier si leurs renseignements personnels sont protégés.

À l'OCRCVM, non seulement nous ne cessons jamais de renforcer la sécurité de notre système, mais nous fournissons également un soutien aux sociétés afin qu'elles puissent elles aussi améliorer leur degré de préparation.

Nous reconnaissons que les sociétés ne disposent pas toutes des nombreuses ressources et de toute l'expertise qu'elles aimeraient avoir dans ce domaine. Par conséquent, au cours de la dernière année, nous avons collaboré avec les courtiers membres de l'OCRCVM afin d'évaluer leur degré de préparation, et nous avons mobilisé des ressources pour offrir notre expertise et notre soutien pratique aux sociétés qui sont les plus vulnérables.

Cette question demeurera une priorité puisqu'elle est en adéquation avec notre engagement à protéger les investisseurs et à favoriser la confiance dans l'intégrité des marchés.

Servir les clients au mieux de leurs intérêts

Maintenant, avant de terminer, j'aimerais aborder une autre question qui a été soulevée l'année dernière à Montréal.

Je parle évidemment des travaux des ACVM consacrés aux réformes ciblées et, dans certaines provinces, à la norme concernant l'intérêt du client.

Laissez-moi d'abord vous dire que nous, à l'OCRCVM, continuons de participer au processus de réglementation des ACVM relatif aux intérêts du client et aux réformes ciblées parce que nous croyons qu'il est essentiel d'établir une norme élevée et uniforme pour tous les investisseurs sur toutes les plateformes réglementaires, normes que, dans bien des cas, les personnes inscrites auprès de l'OCRCVM doivent déjà respecter.

Vous vous rappelez peut-être que, l'année dernière, nous avons effectué un examen complet des conflits liés à la rémunération. Nous avons procédé à cet examen parce que nous croyons que

ces conflits représentent la majorité des problèmes qui sont au cœur du débat concernant les intérêts du client.

Nos règles précisent clairement que les conflits d'intérêts entre une personne inscrite et son client doivent être réglés de manière juste, équitable et transparente, au mieux des intérêts du client.

En avril, nous avons publié les détails des principales constatations de cet examen ainsi que de nouvelles notes d'orientation à l'intention des courtiers afin de clarifier ce qui est exigé dans nos règles.

Nous avons aussi amélioré les procédures d'inspection de la Conformité de la conduite des affaires dans le but de mettre davantage l'accent sur les grilles et programmes de rémunération, la qualité de l'information à communiquer et les cibles de vente, entre autres. Notre objectif est de veiller à ce que les sociétés suivent des politiques et procédures claires et appropriées afin d'atténuer les conflits liés à la rémunération, et même de les éviter.

La gestion appropriée des conflits, particulièrement ceux liés à la rémunération, ne peut qu'améliorer la confiance du public envers nos marchés et notre système financier.

Mot de la fin

J'aimerais conclure mon allocution en soulignant à quel point il est important pour nous, en tant qu'organisme de réglementation, que vous appuyiez notre mission et notre vision.

Les résultats de notre sondage auprès des courtiers membres révèlent que nous devons certes nous améliorer dans certains domaines, mais aussi que vous croyez que nous avons fait de grands pas et que nous sommes devenus un organisme de réglementation efficace et efficient qui reconnaît l'importance d'une réglementation proportionnée.

Ces résultats montrent également que vous êtes sur la même longueur d'onde que nous en ce qui concerne les choses que nous voulons accomplir, la façon dont nous voulons les accomplir et les raisons qui nous motivent.

Votre engagement continu, qui se manifeste par votre participation non seulement à nos sondages, mais également à nos divers comités consultatifs et conseils de section ainsi qu'à des activités comme la conférence d'aujourd'hui, témoigne de votre volonté de servir les investisseurs canadiens et de veiller à ce que les personnes inscrites auprès de l'OCRCVM respectent les

normes les plus élevées en matière d'éthique et de professionnalisme.

Nous avons un programme chargé aujourd'hui, et j'espère que vous y trouverez votre compte et que vous saisissez l'occasion de participer aux diverses activités prévues, puisque votre point de vue est important pour nous.

Merci.

-30-